

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 décembre 2018 de 20 heures à 20 heures 35 à l'hôtel de ville de Saint-Lin-Laurentides en la salle du conseil.

Sont présents :

M. Patrick Massé, maire
M. Luc Cyr, conseiller au district n° 1
M. Mathieu Maisonneuve, conseiller au district n° 2
M. Mario Chrétien, conseiller au district n° 3
M. Jean-Luc Arène, conseiller au district n° 4
M. Benoît Venne, conseiller au district n° 5
M. Pierre Lortie, conseiller au district n° 6

Également présent :

M. Richard Dufort, directeur général et greffier

542-12-18 OUVERTURE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR : M. Jean-Luc Arène
APPUYÉ PAR : M. Benoît Venne
ET RÉSOLU : à l'unanimité

À 20 heures, la séance ordinaire, tenue le 10 décembre 2018, est ouverte.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

543-12-18 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR : M. Pierre Lortie
APPUYÉ PAR : M. Mathieu Maisonneuve
ET RÉSOLU : à l'unanimité

L'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 décembre 2018 est accepté avec la modification suivante :

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

- 1.1. Ouverture de la séance
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Adoption des procès-verbaux
 - 1.3.1. de l'assemblée ordinaire du 13 novembre 2018
 - 1.3.2. de l'assemblée de consultation publique du 26 novembre 2018 – Règlement 610-2018
 - 1.3.3. de l'assemblée extraordinaire du 3 décembre 2018

2. ADMINISTRATION

- 2.1. Financement temporaire/Règlements d'emprunt numéro 597-2018 et 598-2018
- 2.2. Renouvellement/Contrats d'entretien et de soutien en informatique 2019/PG Solutions inc.
- 2.3. Renouvellement/Assurances municipales 2019/Mutuelle des Municipalités du Québec
- 2.4. Fédération québécoise des municipalités/Adhésion 2019
- 2.5. Renouvellement/Surcroît de travail/Service des loisirs, du sport, de la culture et du tourisme
- 2.6. Servitude d'entretien/Lots projet domiciliaire Le Plateau phase II/9188-6002 Québec inc.
- 2.7. Offre cession/5 943 086, 5 943 111 et 6 017 109/Sémillon et Roussanne/9188-6002 Québec inc.
- 2.8. Modif. 372-08-18/Offre cession/3 884 018 et 3 883 653/Nathalie et Martine/Succ. Georgette Venne
- 2.9. MRC de Montcalm/Quote-part 2019
- 2.10. Approbation des comptes du mois de novembre 2018

3. COMMUNAUTAIRE

- 3.1. Subvention Centre Sportif Saint-Lin-Laurentides/Taxes muni. complémentaires 2018 rénovations
- 3.2. Regroupement des Marchés de Noël du Québec/Adhésion 2018-2019
- 3.3. Autorisation renouvellement/Protocoles d'entente bibliothèques avoisinantes service prêt de livres
- 3.4. Répartition des profits du tournoi de golf 2018 de la Ville de Saint-Lin-Laurentides

4. LOISIRS, JEUNESSE ET CULTURE

- 4.1. Loisir et Sport Lanaudière/Adhésion 2019
- 4.2. Association des responsables aquatiques du Québec/Adhésion 2019
- 4.3. Centre multiservice des Samares, pavillon Montcalm/Paniers de Noël/Subvention 2018
- 4.4. CPE Au Royaume des bouts de choux/Subvention 2018

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

4.5. Récompense des employés(es) bibliothèque 2018

5. URBANISME

5.1. Adoption règl. 610-2018 modif. zonage afin d'agrandir zone R2-5 à même zone R2-4

- 5.2. Mandat/Assistance technique en matière d'urbanisme 2019/L'Atelier Urbain
- 5.3. Mandat L'Atelier Urbain/Modification zonage/Autoriser C-10 habitations multifamiliales catégorie 2
- 5.4. Mandat L'Atelier Urbain/Modification zonage/Agrandir R2-5 à même R2-4
- 5.5. Projet intégré/Lots 3 570209 et 3 570 210/Rang Ste-Henriette/Modif. à la typologie des immeubles
- 5.6. COMBEQ/Service d'urbanisme/Adhésion 2019
- 5.7. Mandat/Élaboration d'un programme particulier d'urbanisme/Groupe BC2

6. VOIRIE

- 6.1. Renouvellement/Contrat contrôle animalier 2019/Inspecteur Canin inc.
- 6.2. Achat/Plaques pour nom de rue/Publicité Marcel Barbier inc.
- 6.3. Installation signalisation/Arrêt obligatoire et défense de stationner/Rue Irénée
- 6.4. Ajustement kilo. secteurs rural et chargement et transport neige secteurs rural et urbain 2018-2019
- 6.5. Offre de services prof./Étude faisabilité construire conduite aqueduc relier sud au nord rivière/GBi
- 6.6. Programme d'aide à la voirie locale 2018, volet Projets particuliers d'amélioration
- 6.7. Programme d'aide à la voirie locale 2018-2019-2020, volet Projets particuliers d'amélioration
- 6.8. Renonciation/Services professionnels/Travaux de réparation de la rue Archambault
- 6.9. Mandat/Analyse eau potable, eau baignade, eaux usées, neiges usées... 2019/Nordikeau inc.
- 6.10. Mandat/Consultation et suivi en ligne de la qualité de l'eau de consommation 2019/Nordikeau inc.
- 6.11. Mandat/Règlement sur les ouvrages d'assainissement des eaux usées 2019/Nordikeau inc.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 7.1. Demande de tolérance de stationnement de nuit/Période des Fêtes 2018

8. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

- 8.1. Informations du conseil
- 8.2. Période de questions
- 8.3. Levée de la séance

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

544-12-18 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

PROPOSÉ PAR : M. Benoît Venne
APPUYÉ PAR : M. Jean-Luc Arène
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire tenue le 13 novembre 2018, de l'assemblée de consultation publique du 26 novembre 2018 concernant le règlement numéro 610-2018, ainsi que de l'assemblée extraordinaire tenue le 3 décembre 2018 sont acceptés tels que rédigés par le greffier.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

**545-12-18 FINANCEMENT TEMPORAIRE / RÈGLEMENTS D'EMPRUNT
NUMÉRO 597-2018 ET 598-2018**

PROPOSÉ PAR : M. Mathieu Maisonneuve
APPUYÉ PAR : M. Benoît Venne
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Lin-Laurentides autorise le directeur du Service des finances à demander un emprunt temporaire, selon l'échéancier prévu pour les travaux et jusqu'au prochain financement, à la Caisse Desjardins de Montcalm pour les règlements suivants :

N° règlement	Description des travaux	À demander
597-2018	Réfection des infrastructures de la rue Brien	3 000 000 \$
598-2018	Vidange des boues	400 000 \$

Le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général et greffier, ou en son absence la directrice générale adjointe, sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Lin-Laurentides tous les documents à cet effet.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**546-12-18 RENOUVELLEMENT / CONTRATS D'ENTRETIEN ET DE
SOUTIEN EN INFORMATIQUE 2019 / PG
SOLUTIONS INC.**

PROPOSÉ PAR : M. Mario Chrétien
APPUYÉ PAR : M. Mathieu Maisonneuve
ET RÉSOLU : à l'unanimité

La Ville de Saint-Lin-Laurentides accepte de renouveler avec la firme PG Solutions inc., pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, le contrat d'entretien et soutien des applications pour les logiciels suivants :

1. AccèsCité 5 930,00 \$, plus taxes,
2. Dossier central, éclairage, gestion des données multimédias, gestion des fosses septiques, gestion des permis, zonage, requêtes, mobilité (hébergement), mobilité (connexion unitaire) et JMap Pro 26 110,00 \$, plus taxes,
3. Antivirus 1 360,00 \$, plus taxes;

Les fonds nécessaires seront prévus au budget de l'année 2019 par le directeur du Service des finances pour un montant suffisant à la dépense;

Le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général et greffier, ou en son absence la directrice générale adjointe, sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Lin-Laurentides lesdits contrats, s'il y a lieu.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

**547-12-18 RENOUELEMENT / ASSURANCES MUNICIPALES 2019 /
MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

PROPOSÉ PAR : M. Pierre Lortie
APPUYÉ PAR : M. Mario Chrétien
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que les assurances municipales de la Ville de Saint-Lin-Laurentides avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) seront échues le 31 décembre 2018;

Attendu que la MMQ est représentée par le courtier Groupe Jetté Assurances inc. et par le Groupe Ultima inc.;

Attendu que, par sa correspondance datée du 12 novembre 2018, le Groupe Ultima inc. a transmis à la Ville le renouvellement du contrat d'assurances municipales, pour l'année 2019, au montant de 180 685,00 \$, taxes incluses;

Attendu que par cette même correspondance le Groupe Ultima inc. a transmis à la Ville le renouvellement du contrat d'assurance de Lloyd's pour le service de premiers répondants, pour l'année 2019, au montant de 850,00 \$, taxes incluses;

Attendu que les fonds nécessaires seront prévus au budget de l'année 2019 par le directeur du Service des finances pour un montant suffisant à la dépense;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Lortie et appuyé par monsieur le conseiller Mario Chrétien que la Ville de Saint-Lin-Laurentides renouvelle sa police d'assurances municipales avec la MMQ et sa police d'assurance pour les premiers répondants avec Lloyd's, pour l'année 2019, représentés par le courtier Groupe Jetté Assurances inc. et par le Groupe Ultima inc., au montant total de 181 535,00 \$, taxes incluses (référence : MU63048).

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**548-12-18 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS /
ADHÉSION 2019**

PROPOSÉ PAR : M. Benoît Venne
APPUYÉ PAR : M. Mathieu Maisonneuve
ET RÉSOLU : à l'unanimité

La Ville de Saint-Lin-Laurentides acquitte sa contribution annuelle 2019 à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), fixée au montant total de 9 519,10 \$, plus taxes, incluant le fonds de défense et le service en ressources humaines et en relations du travail. Les fonds nécessaires seront prévus au budget de l'année 2019 par le directeur du Service des finances pour un montant suffisant à la dépense.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

**549-12-18 RENOUELEMENT / SURCROÎT DE TRAVAIL / SERVICE
DES LOISIRS, DU SPORT, DE LA CULTURE ET DU
TOURISME / M^{ME} KATHERINE BERNIER**

PROPOSÉ PAR : M. Luc Cyr
APPUYÉ PAR : M. Mario Chrétien
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que M^{me} Katherine Bernier occupe présentement un poste temporaire en surcroît de travail à titre de responsable des loisirs jusqu'au 9 décembre 2018;

Attendu qu'un surcroît de travail est toujours nécessaire au Service des loisirs, du sport, de la culture et du tourisme;

Attendu la recommandation du directeur du Service des loisirs, du sport, de la culture et du tourisme pour le renouvellement temporaire du poste en surcroît de travail occupé présentement par M^{me} Katherine Bernier;

Attendu que M^{me} Katherine Bernier a manifesté son intérêt à combler ce surcroît de travail;

Attendu que M^{me} Katherine Bernier répond aux exigences du poste à combler;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cyr et appuyé par monsieur le conseiller Mario Chrétien que la Ville de Saint-Lin-Laurentides autorise le renouvellement de l'embauche temporaire au poste en surcroît de travail de responsable des loisirs pour une période supplémentaire de six (6) mois, à partir du 10 décembre 2018 jusqu'au 9 juin 2019.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**550-12-18 SERVITUDE D'ENTRETIEN / LOTS PROJET DOMICILIAIRE
LE PLATEAU PHASE II / DESLAURIERS & DUQUETTE**

PROPOSÉ PAR : M. Pierre Lortie
APPUYÉ PAR : M. Luc Cyr
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu qu'une servitude d'entretien d'une largeur de trois (3) mètres doit être enregistrée en faveur de la Ville de Saint-Lin-Laurentides par le promoteur de Deslauriers & Duquette avant la vente des propriétés concernées et suivant les travaux d'érection d'une conduite réceptrice des eaux pluviales pour ces mêmes propriétés;

Attendu que la servitude d'entretien sera enregistrée et touchera une partie de toutes les propriétés suivantes :

- 6 252 511 (parcelle 1),
- 6 252 511 (parcelle 2),
- 6 252 512 (parcelle 3),
- 6 252 512 (parcelle 4),
- 6 252 513 (parcelle 5),
- 6 252 513 (parcelle 6),
- 6 252 514 (parcelle 7),
- 6 252 514 (parcelle 8),
- 6 252 515 (parcelle 9),
- 6 252 515 (parcelle 10),
- 6 252 516 (parcelle 11),
- 6 252 516 (parcelle 12),
- 6 252 517 (parcelle 13),

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES

- 6 252 517 (parcelle 14),
- 6 252 518 (parcelle 15),
- 6 252 518 (parcelle 16),
- 6 252 519 (parcelle 17),
- 6 252 519 (parcelle 18),
- 6 252 520 (parcelle 19),
- 6 252 520 (parcelle 20),
- 6 252 522 (parcelle 21),
- 6 252 523 (parcelle 22),
- 6 252 524 (parcelle 23),
- 6 252 525 (parcelle 24),
- 6 252 526 (parcelle 25),
- 6 252 527 (parcelle 26),
- 6 252 528 (parcelle 27),
- 6 252 529 (parcelle 28),
- 6 252 530 (parcelle 29),
- 6 252 531 (parcelle 30);

Attendu que la servitude devra être d'un virgule cinq (1,5) mètre de chaque côté de la conduite pluviale érigée et qu'aucune construction permanente ne pourra y être installée;

Attendu que la servitude devra être délimitée à l'ouest par la limite de propriété des lots touchés, soit à un virgule cinq (1,5) mètre de chaque côté de la ligne centrale de la canalisation pluviale;

Attendu que la Ville de Saint-Lin-Laurentides se réserve le droit, par cette servitude, à entretenir la conduite pluviale ainsi que toutes les infrastructures accessoires à cette dernière cédées par le promoteur à la Ville, et ce, sans aucune obligation d'informations aux propriétaires des lots touchés par cette dernière;

Attendu que la Ville de Saint-Lin-Laurentides informera les citoyens touchés, dans un délai raisonnable, avant des travaux majeurs de réfection;

Attendu que les propriétaires des lots concernés seront responsables d'entretenir en surface hebdomadairement les éléments d'aménagement paysagers y étant implantés par la Ville de Saint-Lin-Laurentides, le promoteur ou les propriétaires des lots touchés par la servitude;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Lortie, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cyr et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de la Ville de Saint-Lin-Laurentides autorise la servitude d'entretien en faveur de la Ville sur les parties de lots décrits comme suit :

- 6 252 511 (parcelle 1),
- 6 252 511 (parcelle 2),
- 6 252 512 (parcelle 3),
- 6 252 512 (parcelle 4),
- 6 252 513 (parcelle 5),
- 6 252 513 (parcelle 6),
- 6 252 514 (parcelle 7),
- 6 252 514 (parcelle 8),
- 6 252 515 (parcelle 9),
- 6 252 515 (parcelle 10),
- 6 252 516 (parcelle 11),
- 6 252 516 (parcelle 12),
- 6 252 517 (parcelle 13),
- 6 252 517 (parcelle 14),
- 6 252 518 (parcelle 15),
- 6 252 518 (parcelle 16),
- 6 252 519 (parcelle 17),
- 6 252 519 (parcelle 18),

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

- 6 252 520 (parcelle 19),
- 6 252 520 (parcelle 20),
- 6 252 522 (parcelle 21),
- 6 252 523 (parcelle 22),
- 6 252 524 (parcelle 23),
- 6 252 525 (parcelle 24),
- 6 252 526 (parcelle 25),
- 6 252 527 (parcelle 26),
- 6 252 528 (parcelle 27),
- 6 252 529 (parcelle 28),
- 6 252 530 (parcelle 29),
- 6 252 531 (parcelle 30).

Le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général et greffier, ou en son absence la directrice générale adjointe, sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Lin-Laurentides tous les documents à cet effet. Les frais de notaire sont à la charge Deslauriers & Duquette.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

551-12-18 OFFRE DE CESSION / LOTS 5 943 086 ET 5 943 111 / RUES SÉMILLON ET DE LA ROUSSANNE / PROJET LE PLATEAU PHASE I / DESLAURIERS & DUQUETTE

PROPOSÉ PAR : M. Jean-Luc Arène
APPUYÉ PAR : M. Luc Cyr
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Lin-Laurentides accepte l'offre de cession des rues Sémillon et de la Roussanne phase I du projet Le Plateau situé à Saint-Lin-Laurentides, pour un montant de 1,00 \$, de Deslauriers & Duquette concernant les lots numéro 5 943 086 et 5 943 111 du cadastre du Québec. Le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général et greffier, ou en son absence la directrice générale adjointe, sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Lin-Laurentides tous les documents à cet effet. Les frais de notaire sont à la charge de Deslauriers & Duquette.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

552-12-18 MODIFICATION RÉSOLUTION NUMÉRO 372-08-18 / OFFRE DE CESSION / LOTS 3 883 653 ET 3 884 018 / RUES MARTINE ET NATHALIE / SUCCESSION M^{ME} GEORGETTE VENNE

PROPOSÉ PAR : M. Luc Cyr
APPUYÉ PAR : M. Mathieu Maisonneuve
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que la résolution numéro 372-08-18 nécessite une modification pour y inclure un lot supplémentaire;

Attendu l'ajout du lot numéro 3 883 653 du cadastre du Québec, terrain de la rue Martine à Saint-Lin-Laurentides, propriété de la succession de M^{me} Georgette Venne;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cyr et appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Maisonneuve que la Ville de Saint-Lin-Laurentides accepte l'offre de cession de deux (2) terrains, soit les rues Martine et Nathalie, situés à Saint-Lin-Laurentides, pour un montant de 1,00 \$, de la succession de M^{me} Georgette Venne concernant les lots 3 883 653 et 3 884 018 du cadastre du Québec. Le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général et greffier, ou en son absence la directrice générale adjointe, sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Lin-Laurentides tous les documents à cet effet. Les frais de notaire sont à la charge de la Ville de Saint-Lin-Laurentides.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

553-12-18 MRC DE MONTCALM / QUOTE-PART 2019

PROPOSÉ PAR : M. Jean-Luc Arène
APPUYÉ PAR : M. Benoît Venne
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que la municipalité régionale de comté (MRC) de Montcalm a transmis à la Ville de Saint-Lin-Laurentides le montant de la quote-part 2019 pour toutes les municipalités;

Attendu que la quote-part de la Ville de Saint-Lin-Laurentides a été fixée au montant de 1 357 078,00 \$, pour l'année 2019;

Attendu que les fonds suffisants seront prévus au budget de l'année 2019 par le directeur du Service des finances pour un montant suffisant à la dépense;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Luc Arène et appuyé par monsieur le conseiller Benoît Venne que la Ville de Saint-Lin-Laurentides acquitte la quote-part de l'année 2019 à la MRC de Montcalm au montant de 1 357 078,00 \$, répartie comme suit :

Sécurité publique	92 780,00 \$
Transport	235 592,00 \$
Patinage libre	28 468,00 \$
Fibre optique et téléphonie IP	22 717,00 \$
Développement régional Montcalm	0,00 \$
Aménagement / Environnement	152 442,00 \$
Cours d'eau	25 375,00 \$
Administration	549 969,00 \$
Parc régional.....	70 964,00 \$
Évaluation	178 772,00 \$
SSI.....	0,00 \$

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

**554-12-18 APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE
NOVEMBRE 2018**

PROPOSÉ PAR : M. Mario Chrétien
APPUYÉ PAR : M. Mathieu Maisonneuve
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Tous les comptes figurant sur la liste suggérée des paiements automatiques au 30 novembre 2018, datée du 30 novembre 2018, au montant de 282 553,72 \$, sont lus et acceptés, et leurs paiements sont autorisés.

SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER 282 553,72 \$

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Lin-Laurentides entérine les dépenses de 404 963,51 \$

SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER 404 963,51 \$

TOTAL COMPTES À PAYER 687 517,23 \$

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Je certifie par les présentes que les dépenses soumises ont des fonds disponibles pour lesquelles elles sont projetées.

Sylvain Martel, directeur du Service des finances

**555-12-18 SUBVENTION CENTRE SPORTIF SAINT-LIN-
LAURENTIDES / TAXES MUNICIPALES
COMPLÉMENTAIRES 2018 SUIVANT DES RÉNOVATIONS**

PROPOSÉ PAR : M. Mario Chrétien
APPUYÉ PAR : M. Jean-Luc Arène
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que la Ville de Saint-Lin-Laurentides a subventionnée le montant des taxes municipales pour l'année 2018 pour le Centre Sportif Saint-Lin-Laurentides;

Attendu les rénovations effectuées au bâtiment du Centre Sportif Saint-Lin-Laurentides au courant de l'année 2018;

Attendu le certificat de l'évaluateur et avis de modification du rôle d'évaluation foncière daté du 21 novembre 2018, signé par M. Marc Lépine, évaluateur agréé;

Attendu que la valeur imposable de l'immeuble avant modifications était de 1 677 800 \$;

Attendu que la valeur imposable de l'immeuble après modifications est de 2 063 800 \$;

Attendu que le certificat de fonds disponibles numéro FR-4777 a été émis par le directeur du Service des finances pour un montant suffisant à la dépense;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Mario Chrétien et appuyé par monsieur le conseiller Jean-Luc Arène que la Ville de Saint-Lin-Laurentides accorde une subvention supplémentaire, pour l'année 2018, au Centre Sportif Saint-Lin-Laurentides pour un montant de 3 807,00 \$ concernant leur augmentation des taxes municipales.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

**556-12-18 REGROUPEMENT DES MARCHÉS DE NOËL DU QUÉBEC /
ADHÉSION 2019**

PROPOSÉ PAR : M. Mario Chrétien
APPUYÉ PAR : M. Benoît Venne
ET RÉSOLU : à l'unanimité

La Ville de Saint-Lin-Laurentides accepte d'acquitter le coût de son inscription au Regroupement des Marchés de Noël du Québec, pour l'année 2019, au montant de 400,00 \$ pour être reconnue dans son milieu et sa communauté. Les fonds suffisants seront prévus au budget de l'année 2019 par le directeur du Service des finances pour un montant suffisant à la dépense.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**557-12-18 AUTORISATION AU DIRECTEUR DU SERVICE DES
LOISIRS, DU SPORT, DE LA CULTURE ET DU TOURISME /
RENOUVELLEMENT SIGNATURE DE PROTOCOLES
D'ENTENTE AVEC CERTAINES BIBLIOTHÈQUES
AVOISINANTES POUR OBTENIR UN SERVICE DE PRÊT DE
LIVRE AU COMPTOIR TEMPORAIRE POUR LES
CITOYENNES ET LES CITOYENS DE LA VILLE DE
SAINT-LIN-LAURENTIDES**

PROPOSÉ PAR : M. Mario Chrétien
APPUYÉ PAR : M. Benoît Venne
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que le 15 juillet 2018, la bibliothèque municipale de la Ville de Saint-Lin-Laurentides a subi un incendie majeur où le bâtiment et plus de 55 000 ouvrages ont été déclarés perte totale;

Attendu que la Ville de Saint-Lin-Laurentides désire offrir à ses citoyennes et ses citoyens la possibilité d'emprunter des livres malgré ce triste événement;

Attendu que des accords ont été conclus avec certaines municipalités avoisinantes afin de permettre aux citoyennes et citoyens de la Ville de Saint-Lin-Laurentides d'emprunter, pour une période temporaire, des livres dans les bibliothèques de ces autres municipalités;

Attendu qu'il est entendu que les citoyennes et citoyens de la Ville de Saint-Lin-Laurentides qui emprunteront des livres dans une municipalité avoisinante auront à respecter les mêmes conditions qu'un résident de cette dite municipalité;

Attendu que la Ville de Saint-Lin-Laurentides a signée un protocole d'entente avec chacune des municipalités de Terrebonne, Mascouche, Saint-Calixte, Saint-Esprit, Saint-Roch-de-l'Achigan, Sainte-Anne-des-Plaines, Sainte-Julienne et Sainte-Sophie en 2018 pour obtenir un service de prêt de livre au comptoir temporaire pour les citoyennes et citoyens de la Ville des suites de l'incendie de la bibliothèque municipale;

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Lin-Laurentides désire prolonger d'un an ces ententes;

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Lin-Laurentides autorise le directeur du Service des loisirs, du sport, de la culture et du tourisme à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Lin-Laurentides ces renouvellements;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Mario Chrétien, appuyé par monsieur le conseiller Benoît Venne et résolu à l'unanimité que la Ville de Saint-Lin-Laurentides autorise le renouvellement du protocole d'entente avec les municipalités de Mascouche, Saint-Calixte, Saint-Anne-des-Plaines, Sainte-Julienne, Sainte-Sophie, Saint-Esprit, Saint-Roch-de-l'Achigan et Terrebonne pour une période supplémentaire d'un an, soit jusqu'au 9 décembre 2019. De plus, la Ville de Saint-Lin-Laurentides autorise le directeur du Service des loisirs, du sport, de la culture et du tourisme à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Lin-Laurentides ces renouvellements d'entente.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**558-12-18 RÉPARTITION DES PROFITS DU TOURNOI DE GOLF
2018 DE LA VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

PROPOSÉ PAR : M. Benoît Venne
APPUYÉ PAR : M. Mathieu Maisonneuve
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que les revenus de l'activité de la quatrième édition du tournoi de golf de la Ville de Saint-Lin-Laurentides tenue le 6 juillet 2018 s'élèvent au montant de 31 345,00 \$;

Attendu que les profits sont remis à des organismes communautaires de la Ville de Saint-Lin-Laurentides;

Attendu que le certificat de fonds disponibles numéro FR-4749 a été émis par le directeur du Service des finances pour un montant suffisant à la dépense;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Venne et appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Maisonneuve que le conseil de la Ville de Saint-Lin-Laurentides entérine la distribution des profits réalisés lors de la tenue du tournoi de golf de la Ville de Saint-Lin-Laurentides le 6 juillet 2018, d'une somme de 31 345,00 \$, de la façon suivante :

➤ Comité récréatif de la rivière l'Achigan	4 000,00 \$
➤ Relais pour la vie de Saint-Lin-Laurentides	7 000,00 \$
➤ Association Handami	1 000,00 \$
➤ Centre de Femmes Montcalm.....	1 000,00 \$
➤ Cercle des Fermières de Saint-Lin-Laurentides.....	1 000,00 \$
➤ Chevaliers de Colomb – Conseil 3097	1 000,00 \$
➤ Club de l'Âge d'Or (FADOQ) - Les Blés d'Or	1 000,00 \$
➤ Club des baladeurs équestres	1 000,00 \$
➤ Escadron 879 Sir-Wilfrid-Laurier - Cadets de l'Air	1 000,00 \$
➤ Filles d'Isabelle (Cercle Arc-en-ciel)	1 000,00 \$
➤ Maison des Jeunes Laurentides/Saint-Lin	1 000,00 \$
➤ Société d'Histoire et du Patrimoine de Saint-Lin-Laurentides	1 000,00 \$
➤ Société d'Horticulture et d'Écologie de Saint-Lin-Laurentides	1 000,00 \$
➤ Club des petits déjeuners.....	2 345,00 \$
➤ École de l'Aubier (projet spécial livre de cuisine)	2 500,00 \$
➤ Club optimiste de Saint-Lin-Laurentides	1 000,00 \$
➤ Service d'Entraide de Saint-Lin-Laurentides.....	3 500,00 \$

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

559-12-18 LOISIR ET SPORT LANAUDIÈRE / ADHÉSION 2019

PROPOSÉ PAR : M. Jean-Luc Arène
APPUYÉ PAR : M. Benoît Venne
ET RÉSOLU : à l'unanimité

La Ville de Saint-Lin-Laurentides acquitte le coût du renouvellement de la cotisation annuelle 2019 à l'association Loisir et Sport Lanaudière au montant de 325,00 \$. Les fonds suffisants seront prévus au budget de l'année 2019 par le directeur du Service des finances pour un montant suffisant à la dépense.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

560-12-18 ASSOCIATION DES RESPONSABLES AQUATIQUES DU QUÉBEC / ADHÉSION 2019

PROPOSÉ PAR : M. Mario Chrétien
APPUYÉ PAR : M. Benoît Venne
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu l'avis de cotisation annuelle de l'Association des responsables aquatiques du Québec (ARAQ) pour l'année 2019, au coût de 255,00 \$;

Attendu que les fonds suffisants seront prévus au budget de l'année 2019 par le directeur du Service des finances pour un montant suffisant à la dépense;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Mario Chrétien et appuyé par monsieur le conseiller Benoît Venne que la Ville de Saint-Lin-Laurentides accepte de renouveler pour 2019 son adhésion à L'ARAQ, au coût de 255,00 \$.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

561-12-18 CENTRE MULTISERVICE DES SAMARES, PAVILLON MONTCALM / PANIERS DE NOËL / SUBVENTION 2018

PROPOSÉ PAR : M. Benoît Venne
APPUYÉ PAR : M. Jean-Luc Arène
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Lin-Laurentides accepte de verser au Centre multiservice des Samares, pavillon Montcalm, à titre de subvention pour l'année 2018, un montant de 200,00 \$ concernant leur projet d'offrir des paniers de Noël. Le certificat de fonds disponibles numéro FR-4778 a été émis par le directeur du Service des finances pour un montant suffisant à la dépense.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

**562-12-18 CPE AU ROYAUME DES BOUTS DE CHOUX /
SUBVENTION 2018**

PROPOSÉ PAR : M. Pierre Lortie
APPUYÉ PAR : M. Mario Chrétien
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Lin-Laurentides accepte de verser au CPE Au Royaume des Bouts de choux, à titre de subvention pour l'année 2018, un montant de 400,00 \$ concernant leur projet d'offrir un livre en cadeau à chaque enfant du CPE. Le certificat de fonds disponibles numéro FR-4779 a été émis par le directeur du Service des finances pour un montant suffisant à la dépense, pris à même le fonds des mariages civils.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**563-12-18 MONTANT FORFAITAIRE POUR LES BÉNÉVOLES DE LA
BIBLIOTHÈQUE 2018**

PROPOSÉ PAR : M. Jean-Luc Arène
APPUYÉ PAR : M. Mathieu Maisonneuve
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu qu'un montant forfaitaire de 7 000,00 \$ est affecté à nos précieux bénévoles qui donnent de leur temps pour la bibliothèque municipale de Saint-Lin-Laurentides pour l'année 2018;

Attendu que le certificat de fonds disponibles numéro FR-4780 été émis par le directeur du Service des finances pour un montant suffisant à la dépense;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Luc Arène et appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Maisonneuve qu'un montant de 7 000,00 \$ soit versé à la bibliothèque municipale de Saint-Lin-Laurentides à titre de compensation pour ses bénévoles pour l'année 2018.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**564-12-18 MANDAT / ASSISTANCE TECHNIQUE EN MATIÈRE
D'URBANISME 2019 / L'ATELIER URBAIN**

PROPOSÉ PAR : M. Benoît Venne
APPUYÉ PAR : M. Pierre Lortie
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que la Ville de Saint-Lin-Laurentides a recours à des services professionnels en matière d'urbanisme de façon occasionnelle chaque année;

Attendu que la Ville de Saint-Lin-Laurentides collabore actuellement avec l'Atelier Urbain concernant des services professionnels pour de l'assistance technique en matière d'urbanisme;

Attendu que L'Atelier Urbain a bénéficié des mandats pour les années 2017 et 2018;

Attendu que le travail de cette firme rencontre adéquatement les exigences de la Ville en cette matière;

Attendu qu'au cours des deux dernières années de tels honoraires n'ont jamais atteint 25 000,00 \$, taxes incluses;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

Attendu que le taux horaire soumis par L'Atelier Urbain est de 82,00 \$ de l'heure, plus taxes applicables, pour la durée du mandat en 2019, sans jamais atteindre un montant maximal de 25 000,00 \$, taxes incluses;

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Lin-Laurentides désire renouveler avec L'Atelier Urbain pour une année supplémentaire;

Attendu que les fonds nécessaires seront prévus au budget de l'année 2019 par le directeur du Service des finances pour un montant suffisant à la dépense;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Venne et appuyé par monsieur le conseiller Pierre Lortie que la Ville de Saint-Lin-Laurentides accepte de renouveler, pour l'année 2019, aux modalités prévues et ci-dessus mentionnées avec la compagnie L'Atelier Urbain pour les services professionnels concernant une assistance technique en matière d'urbanisme aux autorités municipales, aux comités et aux fonctionnaires, amendements aux règlements d'urbanisme, analyses urbaines et propositions de stratégies réglementaires nécessitant des rencontres aux bureaux municipaux et chez d'autres partenaires et la production de documents, au montant de 82,00 \$ de l'heure, plus taxes applicables, sans jamais atteindre un montant de 25 000,00 \$, taxes incluses.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

565-12-18 MANDAT L'ATELIER URBAIN / MODIFICATION DE ZONAGE / AUTORISER DANS LA ZONE C-10 LES HABITATIONS MULTIFAMILIALES DE CATÉGORIE 2

PROPOSÉ PAR : M. Mario Chrétien
APPUYÉ PAR : M. Mathieu Maisonneuve
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu qu'une demande de modification de zonage a été déposée par Développement Zoneverte inc. en faveur de la réalisation d'un projet résidentiel sur le lot 3 570 162 appartenant à M. André Lapointe et Gestion Denis Lachapelle inc.;

Attendu que la demande vise la réalisation d'un projet intégré de quatre (4) bâtiments de type multifamilial jumelé de neuf (9) logements chacun, de trois (3) étages de hauteur, sur le lot 3 570 162 situé à l'intersection des rues Chantelois, Wilfrid-Laurier et de la route 335;

Attendu que cette propriété est localisée à l'intérieur de la zone C-10 et que cette zone autorise différents usages résidentiels et commerciaux;

Attendu que le projet soumis entre dans la catégorie des habitations multifamiliales de sept (7) à douze (12) logements, laquelle catégorie n'est toutefois pas autorisée dans cette zone;

Attendu qu'une telle modification permettrait d'augmenter la densité relativement à une propriété située à l'intérieur même du périmètre d'urbanisation;

Attendu que l'augmentation du nombre d'étages de deux (2) à trois (3) relativement à cette demande serait adéquate puisqu'elle permettrait la conception de logements de qualité supérieure, plutôt que des logements au sous-sol;

Attendu que la zone C-10 représente environ une trentaine de terrains situés de part et d'autre de la route 335 entre côte Grâce et du Faubourg;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

Attendu qu'après analyse de cette demande, il apparaît aux membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) que la Ville aurait tout avantage à donner suite à une telle modification de zonage étant donné la consolidation du tissu urbain que pourrait entraîner de tels nouveaux usages résidentiels;

Attendu que, par la résolution numéro 68-11-18, adoptée le 21 novembre 2018, le CCU recommande au conseil municipal de mandater la firme d'urbanisme L'Atelier Urbain afin de procéder à la rédaction d'un projet de règlement;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Mario Chrétien et appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Maisonneuve que la Ville de Saint-Lin-Laurentides donne suite aux recommandations soumises par le CCU, décrites dans sa résolution numéro 68-11-18, et mandate la firme d'urbanisme L'Atelier Urbain afin de procéder à la rédaction d'un projet de règlement visant l'autorisation dans la zone C-10 les habitations multifamiliales de catégorie 2 sur le territoire de la ville de Saint-Lin-Laurentides.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

566-12-18 MANDAT L'ATELIER URBAIN / MODIFICATION DE ZONAGE / AGRANDIR LA ZONE R2-5 À MÊME LA ZONE R2-4

PROPOSÉ PAR : M. Mathieu Maisonneuve
APPUYÉ PAR : M. Luc Cyr
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que le conseil municipal est préoccupé à l'égard de l'établissement du bureau administratif du député de Rousseau sur le territoire de la ville de Saint-Lin-Laurentides;

Attendu que cet enjeu représente pour le conseil municipal un dossier prioritaire en matière de service à la population;

Attendu qu'un tel service peut s'implanter à divers endroits sur le territoire de Saint-Lin-Laurentides sans qu'il soit obligatoirement localisé sur une artère principale;

Attendu que le conseil municipal trouve judicieux et opportun de localiser ce service à partir d'une propriété de la rue du Parc;

Attendu que cette nouvelle limite respecte les aires d'affectation du territoire du plan d'urbanisme;

Attendu que cette propriété est située à même la zone R2-4, mais est contiguë à la zone R2-5, autorisant les bureaux administratifs de la classe b du groupe commerce local, correspondant selon la nomenclature en place à l'usage exercé par un tel service;

Attendu qu'il y a lieu dans les circonstances de procéder à une modification de zonage afin d'introduire à même la zone R2-5 la propriété correspondant au lot 4 998 919, situé au 461, rue du Parc;

Attendu qu'une telle modification s'effectue dans le cadre d'une planification initiée par la Ville de Saint-Lin-Laurentides;

Attendu que, par la résolution numéro 67-11-18, adoptée le 21 novembre 2018, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au conseil municipal de mandater la firme d'urbanisme L'Atelier Urbain afin de procéder à la rédaction d'un projet de règlement;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Maisonneuve et appuyé par monsieur le conseiller Luc Cyr que la Ville de Saint-Lin-Laurentides, donne suite aux recommandations soumises par le CCU, décrites dans sa résolution numéro 67-11-18, et entérine le mandat à la firme d'urbanisme L'Atelier Urbain afin de procéder à la rédaction d'un projet de règlement visant à agrandir la zone R2-5 à même la zone R2-4 sur le territoire de la ville de Saint-Lin-Laurentides.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**567-12-18 PROJETS INTÉGRÉS / LOTS 3 570 209 ET 3 570 210 /
RANG SAINT-HENRIETTE / MODIFICATION À LA
TYPOLOGIE DES IMMEUBLES**

PROPOSÉ PAR : M. Mathieu Maisonneuve
APPUYÉ PAR : M. Luc Cyr
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu qu'une demande relative à l'implantation de deux (2) projets intégrés contenant chacun onze (11) unités d'habitation sur les lots 3 570 209 et 3 570 210 et a été déposée le 30 mai 2018 par la compagnie 9118-8722 Québec inc.;

Attendu que ce projet comptait onze (11) unités d'habitation en copropriété par lot, lesquelles seront réalisées sous forme de projet intégré résidentiel;

Attendu qu'un plan projet d'implantation a été réalisé par l'architecte au dossier, mais qu'un plan d'implantation réalisé par un arpenteur-géomètre sera déposé lors de la demande de permis;

Attendu que ces propriétés sont localisées en zone R2-10 autorisant les habitations bi et trifamiliales jumelées, sans logement au sous-sol, comptant au maximum trois (3) étages;

Attendu que le plan projet représentait un pourcentage d'occupation du terrain inférieur à vingt pour cent (20 %), alors que la norme maximale est de trente pour cent (30 %) dans le cas des habitations bifamiliales et de quarante pour cent (40 %) dans le cas des habitations trifamiliales, laissant ainsi suffisamment d'espace pour les usages complémentaires de ce projet;

Attendu que le plan projet d'implantation illustre un pourcentage d'aires d'agrément de plus de vingt-cinq (25 %) en considérant que le plan contient cinq cent trente-cinq virgule cinquante-huit mètres carrés (535,58 m²) d'espaces susceptibles de contenir de telles aires;

Attendu que les aires d'agrément totalisaient au moins vingt-cinq pour cent (25 %) de la superficie brute totale de plancher des habitations, c'est-à-dire, cinq cent dix mètres carrés (510 m²) sans qu'une sous-aire ne forme moins de cent deux mètres carrés (102 m²), ce que le projet démontrait;

Attendu que la marge avant des immeubles de façade du projet était conforme et supérieure à la norme d'implantation fixée à sept virgule cinq mètres (7,5 m) de la ligne avant de propriété;

Attendu que ce projet comptait un ensemble de remises par lot;

Attendu que le projet comptait suffisamment d'espace pour procéder de façon privée à la gestion des ordures, si tel est le cas;

Attendu que suite à l'avancement de ce projet les promoteurs souhaitent aussi avoir la possibilité de transformer les duplex avec garage au sous-sol par des triplex, tout comme les autres immeubles;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

Attendu qu'une telle modification entraîne des ajustements en matière de nombre de cases de stationnement et de superficie d'aire aménagée;

Attendu que selon les documents accompagnants cette demande de modification au projet, celui-ci rencontre les normes relatives à la conversion suggérée;

Attendu que, par sa résolution numéro 69-11-18, adoptée le 21 novembre 2018, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au conseil municipal d'accepter cette demande;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Maisonneuve et appuyé par monsieur le conseiller Luc Cyr que la Ville de Saint-Lin-Laurentides autorise l'implantation de deux (2) projets intégrés contenant chacun onze (11) unités d'habitation sur les lots 3 570 209 et 3 570 210 suivant la demande qui a été déposée le 30 mai 2018 par la compagnie 9118-8722 Québec inc.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

568-12-18 CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC / SERVICE D'URBANISME / ADHÉSION 2019

PROPOSÉ PAR : M. Pierre Lortie
APPUYÉ PAR : M. Mario Chrétien
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Lin-Laurentides acquitte les frais d'adhésion, pour l'année 2019, à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) pour les employés(es) suivants(es) :

Robert Marsolais, directeur du Service d'urbanisme 375,00 \$, plus taxes,
Amélie Coutu, émission des permis..... 230,00 \$, plus taxes,
Johanne Larivière, émission des permis..... 145,00 \$, plus taxes,
Cynthia Lapointe, inspectrice adjointe en bâtiment 145,00 \$, plus taxes;

Les fonds nécessaires seront prévus au budget de l'année 2019 par le directeur du Service des finances pour un montant suffisant à la dépense.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

569-12-18 MANDAT / ÉLABORATION D'UN PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME / GROUPE BC2

PROPOSÉ PAR : M. Benoît Venne
APPUYÉ PAR : M. Mathieu Maisonneuve
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu le dépôt du rapport au directeur général, daté du 9 novembre 2018, du directeur du Service d'urbanisme, M. Robert Marselais, concernant l'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme (PPU);

Attendu que le Groupe BC2 a conçu le concept d'aménagement du pôle civique;

Attendu qu'au cours des derniers mois, un projet de développement résidentiel majeur a été déposé pour approbation au Service d'urbanisme et nécessite des ajustements;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

Attendu que la réalisation du PPU permettrait de régler le centre-ville en lien avec le projet du pôle civique et que le Groupe BC2 pourrait le réaliser;

Attendu que le Groupe BC2 offre ses services professionnels pour un montant de 18 000,00 \$, plus taxes, pour la réalisation du PPU;

Attendu que le projet du pôle civique nécessite, compte tenu des derniers incidents, des modifications majeures;

Attendu que le Groupe BC2 pourrait réaliser ces modifications;

Attendu que les fonds nécessaires seront prévus au budget de l'année 2019 par le directeur du Service des finances pour un montant suffisant à la dépense;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Venne, appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Maisonneuve résolu à l'unanimité que le Groupe BC2 produise la rédaction du PPU afin d'entamer la mise en place du complexe d'aménagement de la partie centrale de la ville (pôle civique) pour un montant de 18 000,00 \$, plus taxes, et l'achat d'une banque d'heures au montant maximal de 3 500,00 \$, plus taxes, pour la modification du pôle civique, si nécessaire.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**570-12-18 RENOUELEMENT / CONTRAT CONTRÔLE ANIMALIER
2019 / INSPECTEUR CANIN INC.**

PROPOSÉ PAR : M. Benoît Venne
APPUYÉ PAR : M. Mathieu Maisonneuve
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que des soumissions avaient été demandées pour le contrôle animalier sur le territoire de la ville de Saint-Lin-Laurentides pour l'année 2019 (dossier 709.03.2015.001);

Attendu que le contrat a été accordé à l'Inspecteur Canin inc., dont le siège social est situé au 678, rue de la Visitation à Saint-Charles-Borromée;

Attendu que la Ville de Saint-Lin-Laurentides, à sa seule discrétion et tel qu'inscrit au contrat, peut renouveler celui-ci avec la possibilité de trois (3) prolongations d'un (1) an, recouvrable à chaque année, soit pour les années 2017, 2018 et 2019, pour un total maximum de quatre (4) années;

Attendu que ledit contrat inclut, lors de son renouvellement, les mêmes modalités d'exécution que lors de l'année initiale, soit :

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES

Licence :

Premier chien	25,00 \$
Deuxième chien	30,00 \$
Premier chien / 65 ans	25,00 \$
Deuxième chien / 65 ans	25,00 \$
Chien d'assistance	10,00 \$
Chien de traîneau	15,00 \$
Premier chat	20,00 \$
Deuxième chat	20,00 \$
Premier chat stérilisé	10,00 \$
Deuxième chat stérilisé	10,00 \$
Remplacement de médailles	5,00 \$

Permis :

Chenil	200,00 \$
Chatterie	50,00 \$
École de dressage / Ferme d'élevage	125,00 \$

Application de la réglementation :

Rencontre des plaignants et enquête	45,00 \$
Préparation du dossier de cour et émission du constat d'infraction	75,00 \$
Déplacement à la cour (transport)	- \$
Présence d'un contrôleur à la cour	30,00 \$

Patrouille du territoire et fourrière :

Ramassage et mise en fourrière d'un animal domestique (chien)	45,00 \$
Ramassage et mise en fourrière d'un animal domestique (chat)	35,00 \$
Euthanasie d'un animal domestique	30,00 \$
Mise en observation d'un animal domestique agressif et rapport	- \$
Ramassage et relocalisation d'un animal sauvage	50,00 \$
Euthanasie d'un animal sauvage	- \$
Ramassage et élimination d'un animal mort selon les normes et lois en vigueur	50,00 \$
Pension journalière pour chien incluant nourriture, entretien, logement et identification	15,00 \$
Pension journalière pour chat incluant nourriture, entretien, logement et identification	12,00 \$
Chien : ramassage, pension, euthanasie	90,00 \$
Chat: ramassage, pension, euthanasie	66,00 \$
Chatte et chatons : ramassage, pension, euthanasie	76,00 \$
Portée de chaton : ramassage, pension, euthanasie	66,00 \$
Cage de capture - Dépôt	50,00 \$
Cage de capture- Remboursement	(50,00) \$
Tarif horaire pour intervention d'urgence entre 18h et 8h les jours de semaine, la fin de semaine et les jours fériés.	35,00 \$
Heures de patrouille sur le territoire	- \$

Attendu que la Ville de Saint-Lin-Laurentides a renouvelé le contrat avec l'Inspecteur Canin inc. pour l'année 2018;

Attendu que la Ville de Saint-Lin-Laurentides désire renouveler le contrat avec l'Inspecteur Canin inc. pour l'année 2019;

Attendu que les fonds suffisants seront prévus au budget de l'année 2019 par le directeur du Service des finances pour un montant suffisant à la dépense;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Venne et appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Maisonneuve que la Ville de Saint-Lin-Laurentides renouvelle le contrat avec l'Inspecteur Canin inc. pour l'année 2019, et ce, aux mêmes modalités d'exécution que stipulé au contrat signé entre les parties.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**571-12-18 ACHAT / PLAQUE POUR NOM DE RUES / PUBLICITÉ
MARCEL BARBIER INC.**

PROPOSÉ PAR : M. Benoît Venne
APPUYÉ PAR : M. Mario Chrétien
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que la Ville de Saint-Lin-Laurentides veut uniformiser les plaques de noms de rues sur son territoire;

Attendu que par sa soumission, datée du 30 novembre 2018, la compagnie Publicité Marcel Barbier inc. garantit un montant de 41,00 \$ l'unité, plus taxes, pour un minimum de 100 unités;

Attendu que ce prix unitaire sera en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2019;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Venne, appuyé par monsieur le conseiller Mario Chrétien et résolu à l'unanimité que la Ville de Saint-Lin-Laurentides autorise l'achat pour l'uniformisation des plaques de noms de rues sur le territoire de la ville à Publicité Marcel Barbier inc. au coût de 41,00 \$ par unité, plus taxes, pour un minimum de 100 unités.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**572-12-18 INSTALLATION SIGNALISATION / ARRÊTS
OBLIGATOIRES ET DÉFENSE DE STATIONNER / RUE
IRÉNÉE, RUE DU MARCHÉ ET PLACE ROLLAND-HOGUE**

PROPOSÉ PAR : M. Mathieu Maisonneuve
APPUYÉ PAR : M. Luc Cyr
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu qu'une demande a été déposée au conseil municipal de la Ville de Saint-Lin-Laurentides afin d'installer deux panneaux de signalisation « Arrêt obligatoire » sur la rue Irénée, au coin des rues Irénée et Bombardier (directions est et ouest);

Attendu qu'une demande a été déposée au conseil municipal de la Ville de Saint-Lin-Laurentides afin d'installer un panneau de défense de stationner entre le 538 et le 540, rue Irénée, et ce, pour faciliter la sortie du stationnement du résident;

Attendu qu'une demande a été déposée au conseil municipal de la Ville de Saint-Lin-Laurentides afin d'installer deux panneaux de signalisation « Arrêt obligatoire » sur la rue du Marché, au début des entrées des stationnements du Tim Hortons/Couche-Tard et du McDonald's;

Attendu qu'une demande a été déposée au conseil municipal de la Ville de Saint-Lin-Laurentides afin d'installer un panneau de signalisation « Arrêt obligatoire » sur la place Rolland-Hogue, au coin de la place Rolland-Hogue et de la 11^e Avenue;

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Maisonneuve et appuyé par monsieur le conseiller Luc Cyr que le conseil municipal de la Ville de Saint-Lin-Laurentides accepte d'installer les panneaux de signalisation ci-dessus mentionnés.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

573-12-18 AJUSTEMENT KILOMÉTRAGE DÉNEIGEMENT DES RUES
SECTEURS RURAL ET CHARGEMENT ET TRANSPORT DE
LA NEIGE DES SECTEUR RURAL ET URBAIN 2018-2019

PROPOSÉ PAR : M. Mario Chrétien
APPUYÉ PAR : M. Benoît Venne
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que le kilométrage officiel pour le déneigement des rues dans le secteur rural de la ville de Saint-Lin-Laurentides, effectué par la compagnie Pelletier Excavation inc., est présentement de 205,24 kilomètres;

Attendu qu'il y a lieu de procéder à certains ajustements, pour l'année 2018-2019, comme suit :

Ajouts :

Rue de la Roussanne.....	0,16 kilomètre,
Avenue Villeneuve	0,09 kilomètre,
Rue Madeleine	0,16 kilomètre,
Rue Mylène.....	0,18 kilomètre,
SOUS-TOTAL	0,59 kilomètre;

Attendu que le total pour le déneigement des rues dans le secteur rural de la ville de Saint-Lin-Laurentides sera désormais de 205,83 kilomètres;

Attendu que le kilométrage officiel pour le chargement et le transport de la neige dans le secteur rural de la ville de Saint-Lin-Laurentides, effectué par la compagnie Pelletier Excavation inc., est présentement de 2 203 mètres;

Attendu qu'il y a lieu de procéder à certains ajustements, pour l'année 2018-2019, comme suit :

Ajout :

Rue Norbert.....	81 mètres,
SOUS-TOTAL	81 mètres;

Attendu que le total pour le chargement et le transport de la neige dans le secteur rural de la ville de Saint-Lin-Laurentides sera désormais de 2 284,00 kilomètres;

Attendu que le kilométrage officiel pour le chargement et le transport de la neige dans le secteur urbain de la ville de Saint-Lin-Laurentides, effectué par la compagnie Pelletier Excavation inc., est présentement de 9,63 kilomètres;

Attendu qu'il y a lieu de procéder à certains ajustements, pour l'année 2018-2019, comme suit :

Ajout :

Place Mario	58 mètres,
Rue Prud'homme.....	664 mètres,
SOUS-TOTAL	722 mètres;

Attendu que le total pour le chargement et le transport de la neige dans le secteur urbain de la ville de Saint-Lin-Laurentides sera désormais de 10,35 kilomètres;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Mario Chrétien et appuyé par monsieur le conseiller Benoît Venne que :

- le kilométrage actuel au contrat pour le déneigement des rues du secteur rural par la compagnie Pelletier Excavation inc. sur le territoire de la ville de Saint-Lin-Laurentides est fixé à 205,83 kilomètres;
- le kilométrage actuel au contrat pour le chargement et transport de la neige du secteur rural par la compagnie Pelletier Excavation inc. sur le territoire de la ville de Saint-Lin-Laurentides est fixé à 2 284 mètres;
- le kilométrage actuel au contrat pour le chargement et transport de la neige du secteur urbain par la compagnie Pelletier Excavation inc. sur le territoire de la ville de Saint-Lin-Laurentides est fixé à 10,35 kilomètres.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

574-12-18 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS / ÉTUDE DE FAISABILITÉ AFIN DE CONSTRUIRE UNE CONDUITE D'AQUEDUC POUR RELIER LE SUD AU NORD DE LA RIVIÈRE / GBI EXPERTS-CONSEILS INC.

PROPOSÉ PAR : M. Pierre Lortie
APPUYÉ PAR : M. Luc Cyr
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Lin-Laurentides accepte la proposition de services et d'honoraires professionnels de GBI Experts-conseils inc., datée du 3 décembre 2018, au montant de 16 000 00 \$, plus taxes, pour une étude de faisabilité afin de construire une conduite d'aqueduc pour relier le sud au nord de la rivière. Le certificat de fonds disponibles numéro FR-4 a été émis par le directeur du Service des finances pour un montant suffisant à la dépense.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

575-12-18 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION 2018 / CÔTE JOSEPH, RUES CLAVET, GEORGETTE, LORD, NICOLE ET SAINT-LAURENT / DOSSIER NUMÉRO 00027161-1 - 63048 (14) - 2018-07-19-48

PROPOSÉ PAR : M. Mathieu Maisonneuve
APPUYÉ PAR : M. Luc Cyr
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que la Ville de Saint-Lin-Laurentides a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Maisonneuve, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cyr et adopté à l'unanimité que le conseil de la Ville de Saint-Lin-Laurentides approuve les dépenses d'un montant de 52 336,00 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

576-12-18 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION 2018-2019-2020 / CÔTE JOSEPH, RUES CLAVET, GEORGETTE, LORD, NICOLE ET SAINT-LAURENT / DOSSIER NUMÉRO 00027489-1 – 63048 (14) – 2018-07-26-28

PROPOSÉ PAR : M. Mathieu Maisonneuve
APPUYÉ PAR : M. Benoît Venne
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que la Ville de Saint-Lin-Laurentides a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Maisonneuve, appuyé par monsieur le conseiller Benoît Venne et adopté à l'unanimité que le conseil de la Ville de Saint-Lin-Laurentides approuve les dépenses d'un montant de 32 000,00 \$, échelonnée sur trois années budgétaires, relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

577-12-18 RENONCIATION / SERVICES PROFESIONNELS / TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE ARCHAMBAULT

PROPOSÉ PAR : M. Mario Chrétien
APPUYÉ PAR : M. Benoît Venne
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que des soumissions pour services professionnels pour des travaux de réfection de la rue Archambault, de la 16^e Avenue à la rue Gaboury, ont été demandées et ouvertes le 1^{er} novembre 2018 à 11 heures;

Attendu que les travaux de réfection de la rue Archambault doivent également s'échelonner de la rue Gaboury jusqu'à la rue Bernard, doublant ainsi la distance linéaire des travaux;

Attendu que le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) subventionne la portion numéro 1 de cesdits travaux;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

Attendu que la Ville de Saint-Lin-Laurentides aura à effectuer une nouvelle demande de subvention pour le projet complet, incluant la portion numéro 2, soit de la rue Gaboury à la rue Bernard;

Attendu qu'un nouvel appel d'offres sera lancé afin d'inclure ce nouveau tronçon aux travaux de réfection;

Attendu que tous les soumissionnaires ayant soumissionné au présent appel d'offres seront réinvités à soumissionner pour ce nouvel appel d'offres;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Mario Chrétien et appuyé par monsieur le conseiller Benoît Venne que le conseil municipal de la Ville de Saint-Lin-Laurentides autorise le directeur général et greffier à renoncer aux soumissions reçues pour les services professionnels pour les travaux de réfection de la rue Archambault afin d'y inclure, lors d'un nouvel appel d'offres, la portion de la rue Gaboury jusqu'à la rue Bernard.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

578-12-18 MANDAT / ANALYSE DE L'EAU POTABLE, DE BAIGNADE, DES EAUX USÉES, DES NEIGES USÉES, DES BOUES, ETC. / NORDIKEAU INC.

PROPOSÉ PAR : M. Pierre Lortie
APPUYÉ PAR : M. Luc Cyr
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Lin-Laurentides accepte les offres de services, datées du 20 novembre 2018, de Nordikeau inc. pour une période de six (6) mois, soit jusqu'au 1^{er} juin 2019, relativement à l'analyse et à la qualité des eaux comme suit :

- EP Réseau Laurentides (contrôle bactéri.) 1 232,68 \$, plus taxes,
- EP Réseau Laurentides (pesticides) 1 647,36 \$, plus taxes,
- EP Réseau du domaine des Rêves 454,80 \$, plus taxes,
- EP Réseau du domaine de l'Éden 1 287,90 \$, plus taxes,
- Eaux usées 4 596,80 \$, plus taxes,
- Piscine intérieure 226,74 \$, plus taxes,
- Jeux d'eau et piscine extérieure 547,96 \$, plus taxes,
- Neiges usées 125,36 \$, plus taxes;

Les fonds nécessaires seront prévus au budget de l'année 2019 par le directeur du Service des finances pour un montant suffisant à la dépense.

Le directeur général et greffier, ou en son absence la directrice générale adjointe, est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Lin-Laurentides tous les documents à cet effet.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

579-12-18 MANDAT / CONSULTATION ET SUIVI EN LIGNE DE LA QUALITÉ DE L'EAU DE CONSOMMATION 2019 / NORDIKEAU INC.

PROPOSÉ PAR : M. Mario Chrétien
APPUYÉ PAR : M. Pierre Lortie
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que le mandat de consultation et suivi en ligne de la qualité de l'eau de consommation, pour l'année 2018, de Nordikeau inc., prendra fin le 31 décembre 2018;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

Attendu que Nordikeau inc., par sa correspondance datée du 30 novembre 2018, propose de reconduire le mandat pour une période de six (6) mois, soit jusqu'au 1^{er} juin 2019, avec une majoration de 3 % se détaillant comme suit :

Puits n° 1

Consultation et suivi en ligne 24/24 (6 mois) 2 733,68 \$, plus taxes,
Vérification biannuelle 1 085,99 \$, plus taxes;

Puits n° 2

Consultation et suivi en ligne 24/24 (6 mois) 2 359,21 \$, plus taxes,
Vérification biannuelle 711,51 \$, plus taxes;

Attendu que l'objet du présent contrat consiste à fournir toutes les infrastructures nécessaires afin de répondre aux exigences réglementaires relatives au suivi de la désinfection, à la tenue du registre réglementaire, ainsi qu'à la transmission des alarmes;

Attendu que les fonds nécessaires seront prévus au budget de l'année 2019 par le directeur du Service des finances pour un montant suffisant à la dépense;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Mario Chrétien et appuyé par monsieur le conseiller Pierre Lortie que la Ville de Saint-Lin-Laurentides accepte l'offre de services professionnels de Nordikeau inc., datée du 30 novembre 2018, au coût total de 6 890,38 \$, plus taxes, concernant le mandat de consultation et suivi en ligne de la qualité de l'eau de consommation de la ville de Saint-Lin-Laurentides, soit pour une période de six (6) mois, jusqu'au 1^{er} juin 2019.

Le directeur général et greffier, ou en son absence la directrice générale adjointe, de la Ville de Saint-Lin-Laurentides est autorisé à signer tous les documents à cet effet, s'il y a lieu.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**580-12-18 MANDAT / RÈGLEMENT SUR LES OUVRAGES
D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES (ROMAEU) 2019 /
NORDIKEAU INC.**

PROPOSÉ PAR : M. Benoît Venne
APPUYÉ PAR : M. Jean-Luc Arène
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Lin-Laurentides accepte l'offre de services, datée du 30 novembre 2018, de Nordikeau inc. pour une période de six (6) mois, soit jusqu'au 1^{er} juin 2019, relativement au règlement sur les ouvrages d'assainissements des eaux usées (ROMAEU) 2019, tel que décrit ci-dessous :

➤ Points 1 et 2..... 427,01 \$, plus taxes,
➤ Point 3..... 328,88 \$, plus taxes,
➤ Point 4..... 390,12 \$, plus taxes;

Les fonds nécessaires seront prévus au budget de l'année 2019 par le directeur du Service des finances pour un montant suffisant à la dépense.

Le directeur général et greffier, ou en son absence la directrice générale adjointe, est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Lin-Laurentides tous les documents à cet effet.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

**581-12-18 DEMANDE DE TOLÉRANCE DE STATIONNEMENT DE NUIT
/ PÉRIODE DES FÊTES 2018**

PROPOSÉ PAR : M. Benoît Venne
APPUYÉ PAR : M. Mathieu Maisonneuve
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Lin-Laurentides demande à la Sûreté du Québec de Montcalm de suspendre l'application de l'article 27 du règlement numéro 540-2016 pendant la période des Fêtes, précisément du 24 au 26 décembre 2018 et du 31 décembre 2018 au 2 janvier 2019 inclusivement, relativement au stationnement dans les rues entre 23 heures et 7 heures. Dans le cas d'une tempête hivernale, un privilège est aussi accordé aux déneigeurs et, or donc, cette initiative ne tient plus et les citoyens ne pourront pas se stationner dans les rues durant la nuit.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

INFORMATIONS DU CONSEIL

M. Patrick Massé, maire :

M. Massé revient sur les diverses activités ayant eu lieu dans les dernières semaines, soit : la Parade de Noël, la guignolée au profit du Service d'Entraide Saint-Lin-Laurentides, et la deuxième édition du Marché de Noël. Toutes ces activités ce sont bien déroulées et furent de belles réussites. Il remercie l'ensemble des citoyens pour y avoir participé en grand nombre. En ce qui a trait à la guignolée, M. Massé précise également le montant remis pour les paniers de Noël : 36 092,00 \$.

M. le maire et les conseillers municipaux :

L'ensemble du conseil municipal de la Ville de Saint-Lin-Laurentides profite de l'occasion pour souhaiter individuellement de joyeuses fêtes aux Saint-Linoises et au Saint-Linois, aux gens présents et à l'équipe municipale.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M^{me} Fortin, résidente de Sainte-Thérèse, propriétaire d'un terrain sur la rue Girouard à Saint-Lin-Laurentides :

M^{me} Fortin est propriétaire d'un terrain sur la rue Girouard à Saint-Lin-Laurentides, au bout de la côte Saint-Ambroise, mais ne peut y avoir accès, car le chemin pour s'y rendre n'est pas entretenu par la Ville, ni l'été ni l'hiver. Elle aimerait que celui-ci soit asphalté et déneigé afin d'y permettre un accès facile en tout temps de l'année. M^{me} Julie Fortin, directrice générale adjointe, verra à effectuer les vérifications nécessaires quant à ce dossier et donner suite à la demanderesse.

M. Frédéric Marsolais, résidant sur côte Jeanne :

M. Marsolais a un bac à ordures qu'il utilise pour y jeter ses déchets. Par contre, lorsqu'il le positionne en bordure de la route lors des collectes, EBI, la compagnie opérant le recyclage et la gestion des matières résiduelles dans la ville, ne le vide pas. Après plusieurs plaintes directement à la compagnie, M. Marsolais s'est fait répondre que son bac ne remplissait pas les standards et qu'il ne pouvait donc pas être collecté. Sa plainte sera remise à la personne-ressource de la Ville pour suivi auprès de la compagnie.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

M. André Lapointe, résidant au 30, rue Lapointe :

M. Lapointe mentionne à l'assemblée qu'un trottoir appartenant au IGA n'est pas déneigé et qu'il est dangereux. Sa plainte sera remise à la personne-ressource de la Ville pour suivi auprès de la compagnie.

582-12-18 LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR : M. Benoît Venne
APPUYÉ PAR : M. Mathieu Maisonneuve
ET RÉSOLU : à l'unanimité

À 20 heures 35, la séance ordinaire est levée.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Je, Patrick Massé, maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

Tous les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Lin-Laurentides ont pris connaissance des documents de la présente séance 72 heures avant celle-ci, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*.

Copie originale signée

Patrick Massé, maire

Copie originale signée

Richard Dufort, directeur général et greffier